

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE 27 septembre 2017 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Raymond JOASSARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 18 septembre 2017

PRESENTS : Mmes et MM Raymond JOASSARD – Marie-Christine THIVANT – M. André PICHON - Martine NEDELEC – Gilles AUZARY – Nadine SAURA – Cédric CROZET – Marie-Thérèse CHARRA – Alain SARTRE – Eric GALLOT – Aline GADALA – Jean-Claude DELARBRE – Caroline NIGON – Michel JACOB – Bernadette CUERQ – Sébastien TERRAT – Olivier VILLETTELLE – Viviane NEEL – Sylvain DUPLAY - Joël CARMIGNANI – Bénédicte LAURAS – Dominique BERNAT - Pascal BESSON – Marie-Hélène MASSON – Jean-Marc JAGER – Alexis CHABROL - Clément LACASSAGNE

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mme Séverine ALLEGRA – M. Jérôme FRESSONNET

PROCURATIONS : Mme Séverine ALLEGRA à M. Cédric CROZET
M. Jérôme FRESSONNET à M. Jean-Marc JAGER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Bernadette CUERQ

URBANISME – PLU : AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-HEAND

Par une délibération du 26 janvier 2016, la commune de Saint-Héand a donné son accord pour la poursuite et l'achèvement par Saint-Etienne Métropole de la procédure de révision du POS de Saint-Héand.

Par une délibération du 4 février 2016, le conseil de communauté de Saint-Etienne Métropole a accepté de poursuivre et d'achever la procédure engagée par la commune de Saint-Héand.

Le projet de plan local d'urbanisme a ainsi été arrêté par une délibération du conseil de communauté du 30 juin 2016. Par cette même délibération, le bilan de la concertation a été tiré.

Par une délibération du 29 juin 2017, le conseil de communauté a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Héand.

Lors des réunions publiques, des observations ont été formulées sur :

- la nécessité de renforcer l'attractivité commerciale du centre-bourg,
- le besoin de limiter la création de nouveaux logements en zone A,
- la préservation de la biodiversité sans mettre en cause l'économie agricole.

Elles ont été prises en compte par :

- l'interdiction de création de commerces en dehors de la zone UA,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20170927-del2017-128-DE

Page 1 sur 2

SL/BC 2017-128

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Publication : 04/10/2017

- un travail important sur les capacités en matière de logements pour consacrer les rares extensions urbaines majoritairement au logement social, puisque la commune est soumise aux obligations de l'article 55 de la loi SRU,
- la création d'un secteur agricole Ah interdisant toute nouvelle construction de logement,
- Une réflexion fine sur les corridors biologiques, identifiés par un zonage spécifique Nco.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable quant au projet de plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Héand.

ADOpte PAR	POUR	: 23
	CONTRE	: 1
	ABSTENTIONS	: 5

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 29 septembre 2017
Le Maire,



Raymond JOASSARD

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20170927-del2017-128-DE
Page 2 sur 2

SL/BC 2017-128

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017
Publication : 04/10/2017